



Aix en Provence, le 23 septembre 2009

Le Figaro –Rédaction
14 bd Haussmann
75438 PARIS CEDEX 09

Monsieur,

D'ordinaire le SNCTA a pour rôle de défendre les intérêts et les conditions de travail des contrôleurs aériens. Aujourd'hui il est amené à défendre l'honneur d'une profession et souhaite un droit de réponse à l'article du figaro en date du 23 septembre qui jette le discrédit sur notre profession en utilisant raccourcis et amalgames inacceptables.

Il nous semble indispensable de rétablir certaines vérités. Notre métier à haute responsabilité nécessite jusqu'à 7 ans d'études après le BAC, avant de pouvoir exercer dans un centre de contrôle. La formation, l'acquisition et le maintien des compétences restent soumis annuellement à une stricte vérification par l'autorité de surveillance (DSAC, Direction de la sécurité de l'aviation civile). Par ailleurs, ces processus de qualité ont été renforcés par la mise en œuvre d'une réglementation européenne encore plus exigeante en mai 2008.

De la même manière l'organisation du travail, normée et transparente, est également certifiée et contrôlée. Ainsi, comme beaucoup de personnels exerçant dans des domaines ultra-sûrs, le temps de travail est réglementé. Les contrôleurs aériens travaillent 32 heures par semaine assurant ainsi un service de sécurité, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cette organisation intégrant des temps de pause est directement liée à la sécurité. Elle fait suite à de nombreuses études sur la concentration, la vigilance et le stress liés à notre métier. Le service des ressources humaines de la DGAC est chargé de s'assurer que l'effectif nécessaire est en place pour l'accomplissement de nos missions de sécurité et de service public.

De plus, le SNCTA constate que dans votre caricature vous négligez des pans entiers de notre activité. En effet les personnes visées dans votre article sont des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne. A ce titre, outre leurs fonctions d'assurer en temps réel la sécurité des vols et des populations survolées, ils exécutent également quotidiennement des missions de formation, d'études, d'expertise et d'encadrement au sein de leurs services. Ces missions nécessitent un investissement particulier que vous passez sous silence.

Vos propos relatifs à la féminisation de notre profession laissent entendre que les femmes exerçant notre métier n'ont pas de déontologie ou de conscience professionnelle... sans commentaire. De même, avant de juger dans votre article le niveau de compétence des contrôleurs, vous auriez pu vous renseigner sur la formation dispensée à l'ENAC et constater le niveau d'excellence, reconnu internationalement, qui y est demandé.

Enfin, en élargissant votre champ d'investigations, vous auriez pu également découvrir que les services du contrôle aérien français sont parmi les plus performants et les moins chers d'Europe.

Ainsi, avec ces éléments, votre article aurait pu avoir du sens, plutôt que de viser à créer un buzz médiatique à peine digne des « tabloïds populaires ». Malgré le ton partial de votre article, et par preuve de transparence, nous vous invitons à venir visiter un organisme de contrôle. Vous y rencontrerez des professionnels de la sécurité, rigoureux, attentifs, au service des usagers qui auront plaisir à vous faire partager leur passion aéronautique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

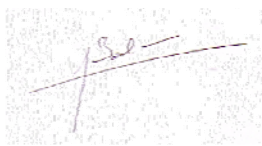
Le Bureau National du SNCTA



Vital BRIDE



Philippe GROSSI



Antoine BOULET



Erwann LUCAS



Stéphane DURAND